

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE SAINT-FRANÇOIS-DE-L'ÎLE-D'ORLÉANS

M.R.C. DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de **Saint-François-de-l'Île-d'Orléans**, tenue à la salle du conseil, située à la Mairie de la Municipalité au 3491, chemin Royal, le lundi 12 août 2024 à 20 h, sous la présidence de **Madame Lina Labbé, mairesse**.

Sont présents :

- Maude Nadeau, conseillère au siège numéro 1 ;
- Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 ;
- Patrick Lachance, conseiller au siège numéro 3 ;
- Gaétan Longchamp, conseiller au siège numéro 4 ;
- Dominique Labbé, conseiller au siège numéro 5.

Est absent :

- Denis Côté, conseiller au siège numéro 6.

Secrétaire d'assemblée : Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance ;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 22 juillet 2024 ;
4. Suivi du procès-verbal ;
5. Correspondance ;
6. Adoption des dépenses et autorisation du paiement des comptes ;
7. Demande d'aide financière :
 - Campagne de financement École de Taekwon-Do ITF-Ile d'Orléans ;
8. Résolution - Autorisation inscriptions Colloque sur la sécurité civile 17 et 18 octobre 2024 à Québec ;
9. Résolution - Autorisation - Processus d'octroi des différents contrats de déneigement ;
10. Résolution - Contribution colloque de zone 2024 ADMQ - Zone 15 La Capitale ;
11. Varia ;
 - a) M.R.C. ;
 - b) Rapports des activités des élus ;
12. Période de questions ;
13. Clôture de la séance.

Item 1 **Ouverture de la séance**

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par la présidente.

024-060

Item 2 **Lecture et adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté sur proposition de Maude Nadeau avec l'appui de Gaétan Longchamp.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

024-061

Item 3 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juillet 2024**

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 22 juillet 2024 est adopté sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Lauréanne Dion.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 4 **Suivi des procès-verbaux**

Item 5 **Correspondance**

024-062

Item 6 **Adoption des dépenses et autorisation de paiement des comptes**

Attendu que le directeur général/greffier-trésorier a informé les membres du Conseil municipal sur l'état des dépenses effectuées et sur la liste des comptes à payer ;

Attendu que ces informations couvrent la période depuis la séance du 22 juillet 2024 jusqu'à la séance prévue en septembre 2024 ;

Attendu que la gestion des finances municipales est soumise aux règles établies par le règlement numéro 07-059 ;

En conséquence,

Sur proposition de Lauréanne Dion, avec l'appui de Maude Nadeau

Il est résolu

Que les dépenses effectuées pour la somme de 137 897,15 \$ soient acceptées ;

Que le paiement des comptes pour la somme de 67 205,41 \$ soit autorisé ;

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites précédemment.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/greffier-trésorier

Item 7 **Demande d'aide financière**

024-063

- **Campagne de financement École de Taekwon-Do ITF-Ile d'Orléans**

Sur proposition de Maude Nadeau, avec l'appui de Dominique Labbé il est résolu que la Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans contribue à la campagne de financement de l'École de Taekwon-Do ITF-Ile d'Orléans par le versement de la somme de 200 \$.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

024-064

Item 8 **Résolution – Autorisation inscriptions Colloque sur la sécurité civile 17 et 18 octobre 2024 à Québec**

Sur proposition de Patrick Lachance, avec l'appui de Gaétan Longchamp, il est résolu d'autoriser l'inscription de Madame Lauréanne Dion, conseillère au siège numéro 2 et de Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier, au colloque sur la sécurité civile 2024 qui se tiendra à Québec les 17 et 18 octobre 2024 au centre des congrès de Québec au coût de 500 \$ chacun.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

024-065

Item 9 **Résolution - Autorisation - Processus d'octroi des différents contrats de déneigement**

Attendu que tous les contrats de déneigement de la Municipalité se sont terminés à la fin de la saison 2023-2024 ;

Attendu que de nouveaux contrats devront être octroyés par la Municipalité pour les saisons 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027 selon les échéances propres à chacun de ces nouveaux contrats ;

Attendu que conformément aux dispositions du règlement numéro 019-156 le conseil peut octroyer ces contrats de gré à gré ;

Attendu que malgré le principe d'octroi de gré à gré, le contrat pour l'entretien des chemins municipaux pour les saisons 2024-2025 et 2025-2026 devra respecter les règles établies dans le devis technique préparé spécifiquement pour ce contrat ;

En conséquence,

Sur proposition de Patrick Lachance avec l'appui de Maude Nadeau,

Il est résolu

Que le processus d'octroi des différents contrats de déneigement soit autorisé ;

Que l'octroi de tous les contrats de déneigement de la Municipalité fera l'objet d'une résolution lors d'une séance ultérieure.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

024-066

Item 10 **Résolution - Contribution colloque de zone 2024 ADMQ Zone 15 La Capitale**

Attendu que les membres de la zone 15 La Capitale de l'association des directeurs municipaux du Québec tiendront leur colloque annuel à Pointe-au-Pic les 11 et 12 septembre 2024 ;

Attendu que Monsieur Marco Langlois, directeur général/greffier-trésorier est impliqué dans l'organisation de ce colloque à titre d'administrateur de la zone auprès de l'ADMQ ;

En conséquence,

Sur proposition de Dominique Labbé avec l'appui de Gaétan Longchamp,

Il est résolu

Que la Municipalité de Saint-François contribue au succès du colloque de zone 2024 ADMQ Zone 15 La Capitale par la fourniture de différents services (prêt d'équipements et impression de programme) évaluée à une somme de 205 \$ et qu'en contrepartie la Municipalité ait droit à une publicité d'un quart de page dans le même programme officiel du colloque.

Résolu à l'unanimité des conseillères et conseillers présents

Item 11 **Varia**

- a) M.R.C. ;
- b) Rapports des activités des élus ;

Item 12 **Période de questions**

Selon les règles de régie interne du Conseil municipal, la période de questions débute à 20 h 07 et se termine à 20 h 10 pour une durée de 3 minutes.

Item 13 **Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance, il est 20 h 10.

* En signant le présent procès-verbal, la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y figurant.